

# Rapport des fermes à fourrure - 2011

## Visons et Renards

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

**Au besoin**, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous pour l'exploitation principale et sur la page suivante pour les exploitants (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

C0001 Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)  
\_\_\_\_\_

C0002 Nom de la société (s'il y a lieu)  
\_\_\_\_\_

C0004 Adresse (numéro et rue)  
\_\_\_\_\_

C0005 Ville  
\_\_\_\_\_

C0006 Province / territoire C0007 Code postal  
\_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, *Lois révisées du Canada*, 1985, chapitre S-19.  
**EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

#### But de l'enquête

L'objet de cette enquête est de fournir des estimations annuelles concernant les quantités de peaux écorchées sur les fermes à fourrure au Canada. Les renseignements ainsi recueillis seront utilisés par divers organismes gouvernementaux pour élaborer des politiques et pour aborder certaines questions importantes concernant le secteur des fourrures.

#### Confidentialité

##### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

#### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

#### Votre participation est importante

Votre participation est essentielle pour garantir que les renseignements recueillis au moyen de la présente enquête sont exacts et complets.

#### Instructions

- Lisez attentivement chaque question. Lorsqu'une question ne concerne pas votre exploitation, répondez « 0 ».
- Lorsqu'un vison/renard est mort MAIS a été écorché, déclarez-le à la question relative aux peaux des animaux.
- INCLURE visons/renards pris en pension par vous, pour les autres, lorsque vous répondez aux questions de ce questionnaire.
- EXCLURE visons/renards mis en pension chez les autres par vous.

**Veillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe à Statistique Canada dans les 30 jours suivant la réception.**

**Vous pouvez aussi envoyer votre questionnaire par télécopieur au 1-888-883-7999.**

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au **1-866-445-4323** ou postez le tout à :  
Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Centre de distribution – SC-0505  
150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

## CHEF D'EXPLOITATION

C0028	Nom de famille	C0008	Prénom usuel		
C0017	Numéro de téléphone	C0016	Numéro de télécopieur	C0506	Autre numéro de téléphone
C0504	Numéro et nom de la rue				
C0507	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)	C0512	Province	C0510	Code postal
C0018	Adresse courriel (s'il y a lieu)				

## ASSOCIÉ(E)

C0601	Nom de famille	C0603	Prénom usuel		
C0600	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du chef d'exploitation.				
C0602	Numéro de téléphone	C0604	Numéro de télécopieur	C0606	Autre numéro de téléphone
C0609	Numéro et nom de la rue				
C0611	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)	C0612	Province	C0610	Code postal

## ASSOCIÉ(E)

C0701	Nom de famille	C0703	Prénom usuel		
C0700	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du chef d'exploitation.				
C0702	Numéro de téléphone	C0704	Numéro de télécopieur	C0706	Autre numéro de téléphone
C0709	Numéro et nom de la rue				
C0711	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)	C0712	Province	C0710	Code postal

## VISONS/RENARDS PRIS EN PENSION POUR D'AUTRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Si vous avez pris en pension des visons/renards pour plus d'un propriétaire, veuillez ajouter les coordonnées supplémentaires dans la section « Commentaires ».

Nom de famille du propriétaire C1000		Prénom usuel du propriétaire C1001	
Adresse C1002		Province/État C1003	Code postal / code de zone C1004

## VISONS/RENARDS VENDUS VIVANTS AU COURS DE L'ANNÉE 2011

Si vous avez vendu des visons/renards à plus d'un acheteur, veuillez ajouter les coordonnées supplémentaires dans la section « Commentaires ».

Nom de famille de l'acheteur C2000		Prénom usuel de l'acheteur C2001	
Adresse C2002		Province/État C2003	Code postal / code de zone C2004

## VISONS/RENARDS ACHETÉS VIVANTS AU COURS DE L'ANNÉE 2011

Si vous avez acheté des visons/renards de plus d'un vendeur, veuillez ajouter les coordonnées supplémentaires dans la section « Commentaires ».

Nom de famille du vendeur C3000		Prénom usuel du vendeur C3001	
Adresse C3002		Province/État C3003	Code postal / code de zone C3004

### SECTION A

		Visons (n <sup>bre</sup> )	Renards (n <sup>bre</sup> )
1. Vivants, à la ferme au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	mâles ▶	C4000	C5000
	femelles ▶	C4001	C5001
2. Achetés en 2011		C4002	C5002
3. Pris en pension en 2011		C4003	C5003
4. Nés en 2011		C4004	C5004
<b>5. TOTAL (additionnez les réponses 1 à 4)</b>		C4005	C5005
6. Vendus vivants en 2011		C4006	C5006
7. Pensionnaires retournés vivants en 2011		C4007	C5007
8. Écorchés en 2011 (inclure les peaux d'animaux morts et les peaux du printemps)		C4008	C5008
9. Morts (non-écorchés), inclure les petits		C4009	C5009
10. Échappés ou perdus		C4010	C5010
11. Vivants, à la ferme au 31 décembre 2011	mâles ▶	C4011	C5011
	femelles ▶	C4012	C5012
<b>12. TOTAL (additionnez les réponses 6 à 11)</b>		C4013	C5013

**SECTION B**

	Peaux de visons (n <sup>bre</sup> )
1. Foncé (noir)	C4014 <input type="text"/>
2. Sauvage et élevage (demi-buff)	C4015 <input type="text"/>
3. Bruns (pastel) (y compris buff, dawn, orchidé)	C4016 <input type="text"/>
4. Saphir	C4017 <input type="text"/>
5. Beige moyen (perle)	C4018 <input type="text"/>
6. Foncé oxidé (y compris iris)	C4019 <input type="text"/>
7. Bleu pâle	C4020 <input type="text"/>
8. Blanc	C4021 <input type="text"/>
9. Gris argent	C4022 <input type="text"/>
10. Gris lavande	C4023 <input type="text"/>
11. Pâle rosé	C4024 <input type="text"/>
12. Acajou (mahogany)	C4025 <input type="text"/>
13. Autres	C4026 <input type="text"/>
14. <b>TOTAL en 2011 (additionnez les réponses 1 à 13)</b>	C4027 <input type="text"/>

**SECTION C**

	Peaux de renards (n <sup>bre</sup> )
1. Argenté	C5014 <input type="text"/>
2. Perlé platine	C5015 <input type="text"/>
3. Platine	C5016 <input type="text"/>
4. Glacier (bleu pâle)	C5017 <input type="text"/>
5. Roux d'élevage	C5018 <input type="text"/>
6. Croisé d'élevage	C5019 <input type="text"/>
7. Bleu	C5020 <input type="text"/>
8. Ambré, cannelle	C5021 <input type="text"/>
9. Autre	C5022 <input type="text"/>
10. <b>TOTAL en 2011 (additionnez les réponses 1 à 9)</b>	C5023 <input type="text"/>

## ENTENTES DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin d'éviter tout doublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant à l'adresse ci-dessous. Veuillez préciser le nom de l'enquête et les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Statistique Canada  
Statisticien en chef  
Immeuble R.-H.-Coats, 26<sup>e</sup> étage, section A  
100, promenade Tunney's Pasture  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec le Department of Natural Resources Forestry and Agrifoods Agency of Newfoundland and Labrador, l'agence statistique de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives, le Saskatchewan Ministry of Agriculture et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux, les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

## COMMENTAIRES

C9920  
C9913  
C9914  
C9915  
C9916  
C9917  
C9918  
C9919

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.